Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 28/03/2022
Affiché le
ID : 095-200091924-20220324-2022009-DE

SICTEUB
acteur de l'environnement

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	22	25

Vote
A l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 24 Mars à 19:00, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 15/03/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest
Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice à M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne
Excusé(s) : M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault
Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-009 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021- Budget assainissement eaux usées

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 28/03/2022
Affiché le
ID : 095-200091924-20220324-2022009-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi 2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Monsieur le Président expose à l'assemblée par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 faisant l'objet du Compte Administratif 2021.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Daniel DESSE, Président du syndicat quitte la séance pour le vote du compte administratif. Monsieur Henri POIRIER, désigné Président soumet au vote le compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Luzarches,

Entendu l'exposé,

Le conseil syndical, siégeant sous la présidence de Monsieur Henri POIRIER,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (Monsieur DESSE ne prend pas part au vote)

– **ADOPTE** le Compte Administratif Eaux Usées de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

En section d'investissement :

- Recettes..... 7 343 463.05 €
- Dépenses..... 7 100 668.45 €
- Report excedentaire ..... 2 942 908.96 €
- Total recettes + excédent..... 10 286 372.01 €

- Excédent d'investissement cumulé.... 3 185 703.56 €

En section d'exploitation :

- Recettes..... 7 143 047.07 €
- Dépenses..... 6 302 151.94 €
- Excédent..... 90 273.96 €

- Excédent cumulé d'exploitation..... 931 169.09 €

– **DIT** que le résultat cumulé de clôture du compte administratif eaux usées de 2021 (investissement + exploitation) se solde par un excédent cumulé de **4 116 872.65 €**

DONNE au Président pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 28/03/2022
Le Président